

LE DESHERBAGE ALTERNATIF SUR VOTRE COMMUNE



Pourquoi ? Comment ?



Avec la participation financière de :



CFPPA Montravel
Chemin de Montravel
BP 7
42390 VILLARS

Tél : 04 77 91 11 12
Fax : 04 77 74 75 38
cfppa.montravel@educagri.fr

www.cfppa-montravel.fr

Pourquoi votre commune souhaite abandonner l'usage de désherbants sur les espaces publics ?

Les désherbants, composés de substances chimiques, sont utilisés pour lutter contre des végétaux considérés comme « indésirables » par l'homme.

Près de 65 000 tonnes de produits phytosanitaires sont utilisés chaque année en France !



Savez-vous que

???



7 à 10% des produits sont utilisés par les particuliers, les collectivités territoriales et les gestionnaires d'espaces publics.

Lorsqu'ils sont utilisés sur des surfaces imperméables, les produits phytosanitaires se retrouvent rapidement dans les rivières.

On ne les retrouve pas uniquement dans l'eau, mais aussi dans l'air que nous respirons, dans le sol et même dans les aliments que nous mangeons !



Des études ont mis en évidence les dangers sur la santé humaine que représentent ces produits (cancers, problèmes de fertilité ...)

Apprenons à nous en passer !

Vous aussi chez vous, vous pouvez changer vos pratiques !



Pensez à choisir des plantes adaptées à votre jardin (sol, climat, exposition).



Couvrez le sol par des paillages, des plantes couvre-sol et des « engrais verts » pour ne pas laisser de « mauvaises herbes s'installer ».



Entretenez la fertilité du sol par des apports réguliers de compost et par la mise en place de paillis.



Pensez à effectuer une rotation de vos cultures légumières.



Créez un environnement favorable aux plantes et animaux amis du jardin : haies fleuries et champêtres, fleurs en toute saison, point d'eau, abris à insectes... qui sont autant d'habitats pour les auxiliaires (coccinelles, syrphes, oiseaux, grenouilles, hérisson, perce oreilles...).



Utilisez vos eaux de cuisson comme désherbeur thermique... et acceptez un peu plus la végétation spontanée.

« Les produits phytosanitaires sont des produits dangereux, apprenez à les reconnaître. »



Mais aussi ...

Pour limiter ces impacts néfastes, votre commune s'engage dans un changement des pratiques d'entretien de ses espaces verts.



La commune n'utilisera plus de produits phytosanitaires, mais d'autres techniques et du matériel alternatif !

Paillage de massifs, implantation de plantes couvre-sol, désherbage mécanique, désherbage thermique deviendront des pratiques courantes sur vos espaces publics.



Les techniques alternatives permettront d'entretenir les espaces, mais plus « comme avant ».

Ainsi certains secteurs feront l'objet d'une attention particulière (comme le cimetière et le centre-ville par exemple) et d'autres seront entretenus moins intensivement et de manière plus raisonnée.

Attention entretien raisonné ne signifie pas absence d'entretien ! Mais un entretien plus respectueux de l'espace considéré et de la biodiversité.



L'aspect des espaces que vous connaissez actuellement va certainement changer pour notre bien à tous.

Apprenons à accepter la végétation spontanée et la biodiversité dans nos villes et villages.